

République du Sénégal

Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE

ET DES FINANCES



**DOCUMENT DE PROGRAMMATION  
BUDGÉTAIRE ET ÉCONOMIQUE  
PLURIANNUELLE  
2014-2016**

**Juin 2013**

<b>SOMMAIRE</b>	
<b>SIGLES ET ACRONYMES</b> .....	2
<b>AVANT PROPOS</b> .....	4
<b>INTRODUCTION</b> .....	5
<b>CHAPITRE I : PERFORMANCES DES SECTEURS ET SITUATION ECONOMIQUE</b> .....	7
I.1 Secteurs productifs.....	7
I.2 Secteurs d'appui à la production.....	9
I.3 Secteurs sociaux de base.....	10
I.4 Réalisations économiques pour l'année 2012.....	14
I.5 Perspectives pour l'année 2013.....	17
<b>CHAPITRE II : ORIENTATIONS ET POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT</b> .....	21
II.1 Rappel des priorités de la stratégie de développement.....	21
II.2 Perspectives sectorielles.....	22
<b>CHAPITRE III : CADRAGE MACROECONOMIQUE 2014-2016</b> .....	25
III.1 Les perspectives économiques de 2014.....	25
III.2 Les projections économiques pour l'horizon 2015-2016.....	29
<b>CHAPITRE IV : LES ORGANISMES PUBLICS</b> .....	31
IV. 1 Les collectivités locales.....	31
IV.2 Organismes de protection sociale.....	32
IV.2.1 Caisse de Sécurité Sociale (CSS).....	32
IV.2.2 Institut Prévoyance Retraite du Sénégal (IPRES).....	35
IV.2 LES ENTREPRISES PUBLIQUES.....	37
IV.2.1 Dette financière.....	37
IV. 2.2 Dette fiscale.....	39
<b>CHAPITRE V: LES OBJECTIFS D'EQUILIBRE SUR LE MOYEN TERME</b> .....	40

## SIGLES ET ACRONYMES

- **AFD** : Agence Française de Développement
- **AIBD** : Aéroport International Blaise Diagne
- **APIX** : Agence Nationale chargée de la Promotion des Investissements et des Grands Travaux
- **APS** : Agence de Presse Sénégalaise
- **AT/MP** : Accident de Travail/Maladie Professionnelle
- **BAD/FAD** : Banque Africaine de Développement/Fonds Africain de Développement
- **BCI** : Budget Consolidé d'Investissement
- **BFEM** : Brevet de Fin d'Etudes Moyennes
- **BID** : Banque Islamique de Développement
- **BM** : Banque Mondiale
- **BNDE** : Banque Nationale pour le Développement de l'Entrepreneuriat
- **BOAD** : Banque Ouest Africaine de Développement
- **CACMU** : caisse d'appui à la Couverture Maladie Universelle
- **CDSMT** : Cadre de Dépenses Sectoriel à Moyen Terme
- **CGE** : Comité de Gestion des Ecoles
- **CGI** : Code Général des Impôts
- **CIPRES** : Conférence Internationale de la Prévoyance Sociale
- **CIPRES** : Convention Interafricaine des Prestations Sociales
- **RCC** : Régime Complémentaire au profit des Cadres
- **CSS** : Caisse de Sécurité Sociale
- **DAPS** : Direction de l'Analyse, de la Prévision et des Statistiques
- **DDP** : Direction de la Dette Publique
- **DESPS** : Direction de l'Education Surveillée et de la Protection Sociale
- **DGID** : Direction Générale des Impôts et Domaines
- **DOB** : Débat d'Orientation Budgétaire
- **DPBEP** : Document de Programmation Budgétaire et Economique Pluriannuelle
- **DPPD** : Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses
- **ECB** : Ecoles Communautaires de Base
- **EDS-MICS** : Enquête Démographique et de Santé à Indicateurs Multiples. Sénégal
- **ESPS-2** : Enquête sur la Pauvreté au Sénégal, Deuxième phase
- **FDD** : Fonds de Dotation de la décentralisation
- **FECL** : Fonds d'Equipement des Collectivités Locales
- **FERA** : Fonds d'Entretien Autonome Routier
- **FMI** : Fonds Monétaire International
- **FONGIP** : Fonds de Garantie et d'Investissements Prioritaires
- **FONSIS** : Fonds Souverain d'Investissements Prioritaires
- **FPT** : Formation Professionnelle et Technique
- **FSE** : Fonds de Soutien à l'Energie
- **ICPE** : Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
- **IDE** : Investissement Directs Etrangers
- **IHPC** : indice harmonisé des Prix à la Consommation
- **IPM** : Institution de Prévoyance Maladie
- **IPRES** : Institution de Prévoyance Retraite du Sénégal

- **ISPE** : Instrument de Soutien à la Politique Economique
- **LPS** : Lettre de Politique Sectorielle
- **Lux Dev** : Agence d'Exécution de la Coopération au Développement Luxembourgeoise
- **MCA** : Millenium Challenge Account
- **OMVG** : Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Gambie
- **OMVS** : Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal
- **ONFP** : Office Nationale de la Formation Professionnelle
- **ORSEC** : Organisation des Secours
- **PAD** : Port Autonome de Dakar
- **PADAER** : Projet d'Appui au Développement Agricole et à l'Entreprenariat Rural
- **PALAM** : Programme d'Alphabétisation et d'Apprentissage de Métiers pour la Lutte contre la Pauvreté
- **PEF** : Programme Economique et Financier
- **PEPAM** : Programme eau potable et Assainissement du Millénaire
- **PETROSEN** : Société des Pétroles du Sénégal
- **PGES** : Plan de Gestion Environnementale et Sociale
- **PIB** : produit Intérieur Brut
- **PIMUACE** :
- **PME** : Petites et Moyennes Entreprises
- **PNBSF** : Programme National de Bourses de sécurité familiale
- **PPP** : Partenariat Public Privé
- **PRI** : Politique de Redéploiement Industriel
- **RGR** : Régime Général des Retraites
- **SDE** : Sénégalaise des Eaux
- **SDMT** : Stratégie de la Dette à Moyen Terme
- **SENELEC** : Société Nationale d'Electricité du Sénégal
- **SICAP** : Société Immobilière du Cap-Vert
- **SN HLM** : Société Nationale des Habitations à Loyer Modéré
- **SNDES** : Stratégie Nationale de Développement Economique et Social
- **SODAGRI** : Société de Développement Agricole et Industriel
- **SONACOS** : Société Nationale de Commercialisation des Oléagineux du Sénégal
- **SONES** : Société Nationale des Eaux du Sénégal
- **SYSCOA** : Système Comptable Ouest Africain
- **TAP** : Taux d'Achèvement au Primaire
- **TBS** : Taux Brut de Scolarisation
- **TGI** : Tribunaux de Grande Instance
- **TI** : tribunaux d'Instance
- **TIC** : Technologies de l'Information et de la Communication
- **TOB** : Taxe sur les Opérations de Bourse
- **TOFE** : Tableau des Opérations Financières de l'Etat
- **TVA** : Taxe sur la Valeur Ajoutée
- **UEMOA** : Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
- **USSK** : Université Sine Saloum de Kaolack
- **VDN** : Voie de Dégagement Nord

## AVANT PROPOS

Faisant suite à l'internalisation des six (6) nouvelles directives du cadre harmonisé de gestion des finances publiques de l'Union Economique et Monétaire Ouest africain (UEMOA), adopté en mars et juin 2009, pour moderniser les instruments de gestion des finances publiques des pays membres, le Sénégal s'est résolument engagé dans la mise en œuvre progressive des réformes issues de cette nouvelle réglementation financière.

Ces réformes introduisent des innovations notoires notamment la formulation de Document de Programmation Budgétaire et Economique Pluriannuelle (DPBEP) et de Documents de Programmation Pluriannuelle des Dépenses (DPPD) en vue d'une part, d'introduire une approche pluriannuelle de gestion des finances publiques, et d'autre part, d'utiliser lesdits documents pour le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB).

Le DOB ainsi institué, sans remettre en cause le droit d'initiative du Gouvernement, permet d'associer le Parlement à la préparation du budget et de lui offrir l'opportunité de partager les choix budgétaires avant les arbitrages gouvernementaux.

Au passage, il faut rappeler que depuis 1997, la tenue d'un DOB est recommandée par l'UEMOA et le Sénégal en a organisé plusieurs avec un bilan mitigé, marqué par des insuffisances liées à sa tenue tardive (août ou septembre) et à son contenu qui s'est écarté des orientations budgétaires à proprement parler pour porter sur des thèmes d'actualité différents d'année en année ( Stratégie de croissance accélérée, baisse de l'impôt sur les revenus, crise économique et financière).

Le DOB pour la loi de finances de 2014 s'inscrit en rupture par rapport à cette expérience passée et sera effectué en application des dispositions de la nouvelle loi organique n° 2011-15 du 8 juillet 2011 relative aux lois de finances, notamment en ses articles, 51, 54, 56 et 73.

Néanmoins, force est de reconnaître que le présent DPBEP 2014-2016, devant servir d'introduction à ce débat souffre de limites liées à la non disponibilité de certaines données requises par la loi notamment celles relatives aux organismes publics, faute de système d'informations capable de les produire.

## INTRODUCTION

L'élaboration de ce premier Document de Programmation Budgétaire et Economique Pluriannuelle 2014-2016 (DPBEP 2014-2016) s'inscrit dans le contexte de mise en œuvre progressive des dispositions de la loi organique n°2011-15 du 08 juillet 2011 relative aux lois de finances, et dont l'objet est de transposer, dans notre droit interne, les objectifs de la directive n°06/2009/CM/UEMOA portant sur le même sujet.

Quand bien même l'entrée en vigueur de ladite loi est prévue en 2017, l'article 73 prévoit l'application, à compter de 2012, des dispositions de l'article 56 relatives au Débat d'Orientation Budgétaire (DOB).

En effet, le DOB, dont la finalité est d'améliorer l'information des parlementaires et leur implication dans la formulation de la loi de finances, constitue une innovation de taille. Il doit intervenir, en application de l'article 56 précité, au plus tard, à la fin du deuxième trimestre de l'année et porter sur le DPBEP, dont le contenu est fixé par le même texte.

La loi organique encadre expressément l'échéance du DOB et son contenu, en prenant en compte, d'une part, le souci de le tenir avant la finalisation technique du projet de loi de finances de l'année, pour que celle-ci puisse en tirer toutes les conséquences, et, d'autre part, celui de donner une visibilité à moyen terme sur la gestion des finances publiques, entendues au sens moderne du terme, à savoir les opérations de l'administration centrale, des collectivités locales, des entreprises publiques et des institutions de prévoyance sociale.

En vertu de l'article 51 de loi organique précitée, le DPBEP évalue, sur une période de trois ans, le niveau global des recettes attendues de l'Etat, décomposées par grandes catégories d'impôts et de taxes, et des dépenses budgétaires décomposées par grandes catégories de dépenses.

Le DPBEP présente également, sur la période considérée, l'évolution de l'ensemble des ressources, des charges et de la dette des catégories d'organismes publics, ainsi que la situation financière des entreprises publiques et, éventuellement, les concours que l'Etat peut accorder à ces dernières.

Il fixe enfin les objectifs d'équilibre budgétaire et financier sur le moyen terme, en application des dispositions du pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité des Etats membres de l'UEMOA.

Le contenu du DPBEP traduit ainsi la volonté politique de renforcer la discipline budgétaire en vue d'assurer la viabilité de la politique budgétaire dans le moyen et long termes. Aussi, convient-il de noter que le DPBEP matérialise une approche pluriannuelle de gestion des finances publiques, sans remettre en cause le principe de l'annualité budgétaire.

Ainsi, l'élaboration du présent document s'est inscrit dans un esprit de prise en charge de tous les éléments de contenu prévus par la loi et de les compléter par d'autres informations jugées pertinentes en la matière.

Par conséquent, le présent DPBEP 2014-2016 s'articule autour de cinq (05) grands axes portant respectivement sur :

- les performances des secteurs et la situation économique globale (Chapitre I) ;
- les orientations et politiques de développement (Chapitre II) ;
- le cadrage macroéconomique (Chapitre III) ;
- les organismes publics (Chapitre IV) ;
- et les objectifs d'équilibre sur le moyen terme (Chapitre V).

Le **premier chapitre** présente les performances des secteurs productifs, des secteurs d'appui à la production et des secteurs sociaux de base, les réalisations économiques pour l'année 2012 et les perspectives pour l'année 2013.

Le **deuxième chapitre** rappelle les priorités et les stratégies de développement, et expose quelques perspectives sectorielles.

Le **troisième chapitre** décline les perspectives de croissance pour 2014-2016, les programmes sectoriels structurants et la stratégie d'endettement et de financement du déficit.

Le **quatrième chapitre** a trait aux collectivités locales, organismes de protection sociale (IPRES et CSS) et entreprises publiques.

Enfin, le **cinquième chapitre** est consacré aux objectifs d'équilibre sur le moyen terme.

## CHAPITRE I:

### PERFORMANCES DES SECTEURS ET SITUATION ECONOMIQUE

Les résultats des trois dernières enquêtes se rapportant aux années 2001, 2005 et 2010, traduisent un recul de la pauvreté, qui passe respectivement de 55,2%, à 48,3% puis à 46,7%. Ce recul a été plus rapide entre 2001 et 2005 (7 points) qu'entre 2005 et 2010 (2 points), ce ralentissement pouvant être attribué à celui de l'activité économique et à l'essoufflement des programmes spécifiques de lutte contre la pauvreté. Cette faible évolution de la croissance économique risque de compromettre les chances d'atteindre l'objectif de réduction de moitié de l'incidence de pauvreté (34%).

Entre 2005 et 2011, l'incidence de la pauvreté a reculé légèrement, à Dakar et en milieu rural, et s'est stabilisée dans les autres centres urbains. En 2011, les régions de Kolda (76,6%), Kédougou (71,3%), Sédhiou (68,3%), Fatick (67,8%) et Ziguinchor (66,8%) ont présenté les niveaux de pauvreté les plus élevés.

Au regard des faibles performances enregistrées en 2012 au plan économique, l'incidence de la pauvreté resterait toujours autour de 46% avec un caractère de plus en plus rural.

#### I.1 Secteurs productifs

L'agriculture occupe une place centrale dans l'économie nationale et constitue un levier essentiel pour la satisfaction des besoins alimentaires des populations, la création de richesses et l'assurance d'une sécurité alimentaire durable. Toutefois, elle est confrontée à plusieurs contraintes dont la dégradation des sols et la baisse conséquente de leur fertilité. Dans ce contexte difficile, l'accent de l'action publique est particulièrement mis sur l'intensification agricole. En 2012, les *productions céréalière et arachidière*<sup>1</sup> ont connu une évolution à la hausse par rapport à 2011, passant respectivement de 1 099 279 tonnes à 1 669 960 tonnes), et 527 535 tonnes à 692 572 tonnes. Cette évolution est imputable principalement au bon hivernage en 2012, à la nette progression des dépenses d'investissement, la hausse des superficies de 10%, le bon rendement agricole, la nette amélioration de la mise à disposition des intrants agricoles.

<sup>1</sup>Données agricoles de la Direction de l'Analyse, de la Prévision et des Statistiques (DAPS)

L'année 2012 est marquée dans le **sous-secteur de l'élevage**, par une stagnation de la *production de viande et d'abats* (de 189 733 tonnes en 2011 à 189.729 tonnes en 2012), *et un recul des importations de viande* (11.435 tonnes en 2011 à 10.032 tonnes<sup>2</sup> en 2012). En revanche, la production de lait a connu une hausse de 17,5 millions de litres, atteignant ainsi 202 millions de litres, dont 76% fournit par le système extensif, 24% par les systèmes semi-intensif et intensif. D'une manière générale, les contrastes notées dans le sous-secteur s'expliquent principalement par des difficultés alimentaires assez sévères pour le bétail, la perte du bétail due aux maladies et au manque d'aliments malgré les mesures prises pour protéger le cheptel national, l'augmentation des vaches métis dans les systèmes semi-intensif et intensif.

Le **sous-secteur de la pêche** représente environ 1,3% du PIB total en 2011, occupe environ 17% de la population active et fournit 12,3% des recettes d'exportation<sup>3</sup>. La part du sous-secteur s'est renforcée de 4,9% en 2012 contre 3,1% en 2011 sous l'effet du dynamisme de la pêche artisanale (+5,9%), et cela malgré le repli des débarquements de la pêche industrielle (-2,2%). Cette amélioration traduit en partie l'effet de la suspension des licences de pêche accordées aux navires étrangers.

Concernant l'**activité industrielle**, elle est marquée par une chute de sa production. En effet, *l'indice de la production industrielle* a atteint 116,3 en 2012, enregistrant ainsi une baisse de 0,6% par rapport à 2011 et reste en deçà de la cible fixée en 2012 (122,1). Ce déclin d'activité est dû à la régression constatée dans les industries du papier carton et imprimerie, alimentaires, extractives et des matériaux de construction. Toutefois, cette contreperformance a été atténuée par le léger dynamisme de l'activité des industries du textile et cuir, chimiques et mécaniques.

L'**artisanat** occupe près de 400 000 personnes travaillant dans plus de 122 000 unités réparties sur tout le territoire national. Malgré le dynamisme du sous-secteur, il est marqué par le manque de compétitivité des biens et services produits sur les marchés nationaux (concurrence des produits importés) et internationaux (faiblesse de la quantité et de la qualité des produits). La couverture des besoins en crédits exprimés par les artisans selon le sexe a été réalisée à hauteur de 45% pour les hommes et 70% pour les femmes. La modernisation des entreprises artisanales est en bonne marche, avec une réalisation de 30% (en dessous de la cible de 35% fixée en 2012). Seule une trentaine d'unités de production artisanale modernes spécialisées ont été mises en place en 2012 pour une cible de 750. Globalement, des efforts importants restent à faire en

<sup>2</sup>Dont 5 567 tonnes de viande en provenance des pays hors région africaine et 4465 tonnes de viande correspondant aux moutons de Tabaski importés

<sup>3</sup> Source ANSD

termes de renforcement des capacités de production des artisans, de développement d'un système de commercialisation favorable aux produits artisanaux et d'augmentation des capacités de pilotage de la politique de développement de l'artisanat.

Dans le **sous-secteur du commerce**, de larges concertations ont été menées avec les acteurs du secteur privé, en particulier les industriels, importateurs et commerçants, en vue de baisser les prix des denrées de première nécessité, pour améliorer le pouvoir d'achat des populations. D'importantes mesures ont ainsi été prises pour assurer la disponibilité des denrées alimentaires et une meilleure régulation du marché.

Le **sous-secteur du tourisme** a enregistré en 2012 une hausse, avec des entrées d'environ 990 716 visiteurs, dont 984 510 touristes. Les recettes générées s'élèvent à 362 milliards de F CFA en 2012.

## **I.2 Secteurs d'appui à la production**

Les performances enregistrées en 2012 dans le cadre du programme quinquennal prioritaire routier sont mitigées. En effet, le *nombre de kilomètres de routes revêtues est de 120 km* pour l'année 2012 contre 130 km pour l'année 2011, alors que *le nombre de kilomètres de routes non revêtues* est passé de 65km en 2011 à 85km en 2012. Ces contreperformances sont dues, d'une part, au démarrage tardif de nombreux projets de travaux de bitumage de routes initialement prévus en 2012 et qui ont finalement démarré en 2013 et, d'autre part, à l'insuffisance des ressources financières.

Par contre, en ce qui concerne la réhabilitation de routes, le *nombre de kilomètres de routes revêtues réhabilitées* est passé de 102 km en 2011 à 205 km en 2012, sur la même période et le nombre de kilomètres de routes non revêtues réhabilitées est passé de 30km à 164 km. Ces bonnes performances s'expliquent par une forte mobilisation des ressources destinées aux investissements routiers et aux ressources destinées à l'entretien des routes à travers le Fonds d'Entretien Routier Autonome (FERA).

Dans le sous-secteur de l'**énergie**, les mesures d'urgence du Plan de restructuration ont permis, en 2012, de résorber, en partie, le déficit de production d'électricité<sup>4</sup> et d'assurer un meilleur

---

<sup>4</sup> Ce déficit est estimé à 60 MW.

approvisionnement en combustibles. Au titre des réalisations, le *nombre de mégawatts mis en service* est passé de 827,5 en 2011 à 854,5 en 2012. La *production brute d'électricité* est passée de 2557,9 Mwh en 2011 à 2916,9 Mwh en 2012, soit une hausse de 14%. La demande de pointe maximale en 2012 de 466 MW a été satisfaite en octobre pour la première fois depuis 2003. La bonne tenue du secteur de l'énergie est imputable à la mise en œuvre du plan de restructuration du secteur depuis le dernier trimestre de 2011. Par ailleurs, en 2012, d'importantes mesures ont été adoptées pour marquer le démarrage de la restructuration de la SENELEC. **Pour l'électrification rurale**, le *taux* est resté relativement constant en 2012 (25%).

Au total, les résultats enregistrés en 2012 dans les secteurs productifs et d'appui à la production sont acceptables par rapport à l'année précédente. Cette situation serait due à la reprise de l'activité économique tirée par la relance du secteur primaire. En revanche, les secteurs secondaire et tertiaire s'inscrivent en ralentissement.

### **I.3 Secteurs sociaux de base**

La satisfaction des besoins sociaux de base constitue un facteur essentiel à la promotion du développement humain durable. En effet, l'accès aux services sociaux de base a un impact direct sur la qualité de vie des populations et les opportunités économiques.

Les résultats de la politique éducative affichent en 2012 un *Taux Brut de Scolarisation (TBS) à l'élémentaire*, au niveau national, en légère hausse (94,1%) par rapport à 2011 (93,9%) mais n'atteint pas la cible annuelle de 98%. L'indice de parité (filles-garçons) 1,12 est en faveur des filles. Il est constaté également des disparités inter régionales marquées.

*Le Taux d'Achèvement au primaire (TAP)* (65,6%) est bien en dessous de la cible de 74% et affiche une baisse de 1 point par rapport à 2011.

*Le nombre d'élèves fréquentant l'Enseignement Moyen* se chiffre à 673 561 soit une hausse de 3,2 % par rapport à 2011. Ce résultat découle de la poussée croissante de la scolarisation à l'élémentaire et de la construction de CEM de proximité.

*Au niveau du secondaire général*, en 2012, le TBS a gagné 4,1 points par rapport à l'année 2011. Ces résultats découlent des avancées notées dans la scolarisation au niveau du moyen et du développement des capacités d'accueil du cycle particulièrement à travers la construction

d'infrastructures scolaires (78 lycées de proximité en 2012 et 43 classes de secondes dans des collèges évolués).

Concernant la **Formation Professionnelle et Technique (FPT)**, les effectifs d'apprenants s'élevaient à 38 800 en 2012 contre 37 516 en 2011, soit un bond de 3,8% grâce à l'ouverture de nouvelles filières de formation (programme de BTS dans 13 établissements). Cependant, les résultats aux examens professionnels (50,7% en 2012 contre 53% en 2011) et au BAC Technique (51% en 2012 contre 53,6% en 2011) restent insuffisants au regard des enjeux liés au développement du sous-secteur.

Concernant l'**alphabétisation**, en 2012, le nombre d'apprenants n'a atteint que 65 390 (dont 55 248 femmes) soit un écart de 27 503 par rapport à la cible (92 893) et de 15 964 par rapport à 2011. Cette contreperformance s'explique à la fois par l'insuffisance des ressources financières et l'arrivée à terme de certains programmes.

S'agissant de l'**Enseignement supérieur**, le nombre de nouveaux bacheliers est passé de 30 564 en 2011 à 33 835 en 2012. Ces nouveaux diplômés sont confrontés à un problème de prise en charge du fait de la faiblesse de l'offre publique de formation universitaire.

Au regard des performances enregistrées en 2012, l'efficacité interne du système scolaire reste insuffisante. Seuls deux indicateurs (taux de réussite au BFEM et taux de redoublement au primaire) sur sept ont pu atteindre leur cible. Les taux de redoublement et d'abandon restent importants particulièrement au niveau du Moyen et du secondaire. Les résultats aux examens sont aussi peu satisfaisants. La précarité de l'environnement dans nombre d'écoles (importance des abris provisoires, absence d'eau, de blocs d'hygiène, d'électricité), l'insuffisance du pilotage des acquis scolaires à la base, la faiblesse de l'encadrement des enseignants, la récurrence des grèves, la faiblesse du ratio manuels/élève, les comités de gestion des écoles (CGE) peu fonctionnels/missions, les contraintes socioéconomiques dans certaines zones, l'insuffisance de l'optimisation de l'emploi des ressources humaines sont les principaux facteurs à l'origine de la faiblesse de l'efficacité et l'efficience du secteur.

Dans le **sous-secteur de la santé**, il a été noté tout au long de l'année 2012 le mot d'ordre de la rétention des informations statistiques lancé par les syndicalistes depuis juin 2010. Cependant, l'enquête EDS-MICS 2010-2011, le programme national de lutte contre le paludisme et le projet de lutte contre le SIDA ont permis de recueillir certaines données sur le secteur. En

matière de **lutte contre le SIDA**, la *prévalence du VIH/SIDA* a été maintenue en dessous de 1% au niveau national. Le *nombre de PVVIH sous ARV* est passé de 12.249 en 2009 à 18.352 en 2012 avec une décentralisation de plus en plus poussée au niveau de tous les districts du pays. Au niveau national, *le taux de mortalité infantile* enregistre une baisse.

Dans le **sous-secteur de l'hydraulique et de l'assainissement**, d'importants efforts ont été faits pour une amélioration de l'accès des populations à l'eau potable et à un système amélioré d'assainissement, à travers notamment la mise en œuvre du Programme d'Eau Potable et d'Assainissement du Millénaire (PEPAM).

Dans le **sous-secteur de l'environnement**, la *proportion des plans de gestion environnementale et sociale (PGES) suivis* en 2012 est de 39% soit 63 PGES sur les 163 projets validés contre 58% en 2011. Par rapport à la cible de 2012, on observe une baisse de 31% imputable à la faiblesse des financements. Dans le domaine de la lutte contre les pollutions et nuisances, 509 inspections et contrôles des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) ont été réalisées sur l'étendue du territoire national.

S'agissant de la **lutte contre la déforestation**, le *ratio reboisement/déboisement* a atteint 1,21 en 2012 contre 0,99 en 2011 et 0,96 en 2010, soit une hausse de 0,22 point par rapport à 2011. Cette excellente performance, s'explique surtout par les importants progrès réalisés en matière de mise en défens (61 900 ha de mise en défens en 2012 contre 11 574 ha en 2011) et les actions de prévention, notamment la lutte contre les feux de brousse.

La *quantité de biomasse brûlée* s'élève à 3 568 154 tonnes sur une superficie de 76 102 ha en 2012 contre 5 741 810 tonnes en 2011 de matières sèches, soit une diminution de 2 173 665 tonnes. Cette baisse s'explique par les efforts déployés à travers les actions de sensibilisation et d'équipement des populations en matériels de lutte contre les feux de brousse, ainsi que l'ouverture et l'entretien de pare feux.

Globalement, le **sous-secteur de l'urbanisme et de l'habitat** reste confronté à plusieurs contraintes telles que : l'insuffisance de la coordination des interventions des acteurs impliqués dans la gestion de l'espace et du bâti, la non maîtrise de l'affectation et de l'occupation du sol, l'insuffisance de la maîtrise des textes relatifs au transfert de compétences aux collectivités locales, les coûts élevés des logements et des terrains.

Dans le cadre du **renforcement du système formel de sécurité sociale**, les catégories de la population couvertes par les systèmes obligatoires représentent moins de 20% de la population. Aussi, **l'extension de la protection sociale aux différentes couches**, en particulier celles évoluant dans le secteur informel constitue un levier puissant de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Le Gouvernement a pris des mesures sociales en 2012 et celles-ci vont se poursuivre pour améliorer les conditions de vie des ménages. Il s'agit notamment de la mise en place de la Caisse d'appui à la Couverture Maladie Universelle (CACMU) et du Programme national de Bourses de Sécurité familiale.

Dans le système formel de **sécurité sociale**, le nombre de retraités de 60 ans et plus, connus à l'IPRES en 2012 représentent 9,4% de la population totale. Par contre, les bénéficiaires (retraités, veufs et veuves) des pensions viagères de 60 ans et plus représentent 14,2%. Dans le cadre de la mise en œuvre de la mesure de relèvement du pouvoir d'achat des retraités, la revalorisation des pensions a été fixée à 10%, et a pris effet le 01 janvier 2012.

S'agissant de la **prise en charge des enfants en danger moral et /ou en conflit** avec la loi, les structures de la Direction de l'Education Surveillée et de la Protection Sociale (DESPS) ont pris en charge 5191 mineurs en 2012 contre 5326 en 2011.

En ce qui concerne les **Institutions de Prévoyance Maladie (IPM)**, le projet de décret portant organisation et fonctionnement de ce régime d'assurance maladie a été signé en 2012.

Dans le cadre de la **prévention et la gestion des risques et catastrophes**, l'action publique a été orientée vers la gestion de la crise alimentaire suite à la mauvaise campagne agricole 2011-2012 et la gestion des inondations (Plan ORSEC). Au titre de la crise alimentaire, au total, 10 658 tonnes de vivres, 480 millions de FCFA en bons alimentaires, 1 950 millions de FCFA en matériels agricoles, cash transfert et kit alimentaire ont été distribués.

S'agissant du domaine de **l'emploi**, les résultats définitifs de l'ESPS-2 montrent que le taux d'activité a baissé au niveau national sur la période 2005-2011 en passant de 50,7% à 48,8%. Cette baisse ne concerne toutefois pas le milieu rural pour lequel une hausse a été observée avec un taux passant de 50,9% en 2005 à 54,2% en 2011, soit le niveau le plus élevé comparativement aux autres milieux de résidence.

Le sous-secteur de la **justice** a connu en 2012 une évolution sur bien des aspects. Le délai moyen de traitement des affaires pénales délictuelles est passé de 6 à 5 mois, soit une réduction de 1 mois. Sur la même période, le délai moyen de traitement des affaires criminelles a connu une évolution à la baisse passant de 3 ans à 2 ans. Parallèlement, le délai moyen de traitement des affaires civiles et commerciales s'est réduit en passant de 6 à 5 mois entre 2011 et 2012, soit une réduction d'un mois. Dans le même registre, le nombre moyen de dossiers traités par les maisons de justice a connu une sensible évolution à la hausse passant de 320 en 2011 à 350 en 2012.

En matière **d'équité, d'égalité de genre** des progrès majeurs ont été notés avec l'application de la loi sur la parité absolue homme-femme dans toutes les institutions totalement ou partiellement électives. Ainsi l'Assemblée nationale est constituée à 43% (65 femmes députées sur les 150) de députées femmes à l'issue des élections législatives de juin 2012 contre 24% pour la législature précédente. Toutefois, au niveau des institutions décentralisées électives (collectivités locales), le nombre de femmes reste très marginal. En effet, seules 13 collectivités locales sur 571 sont dirigées par une femme soit 2,28%.

#### **1.4 Réalisations économiques pour l'année 2012**

L'économie sénégalaise s'est revigorée en 2012 en dépit du contexte international difficile, marqué par la crise de la dette dans la zone euro mais également par l'instabilité sociopolitique au Mali. En effet, **le taux de croissance du PIB** réel est ressorti à **3,5%** contre **2,1%** en 2011, porté pour l'essentiel par les secteurs, primaire (+9,6%) et tertiaire (+3,7%).

**L'inflation** mesurée par l'**Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC)** est ressortie à 1,4% en 2012, à la faveur de la faiblesse des cours mondiaux des matières premières de base conjuguée à la politique de soutien de l'Etat en faveur des couches défavorisées.

**Le compte courant** de la balance des paiements est ressorti déficitaire à 10,3% du PIB contre 7,3% du PIB en 2011. Ainsi, en dépit d'un compte de capital et d'opérations financières excédentaire, le solde global de la balance des paiements a dégagé un déficit de 72 milliards consécutif à celui de 2011 (-70,3 milliards).

S'agissant de la **situation monétaire** en 2012, elle fait ressortir une baisse par rapport à 2011 de 52 milliards (-5,6%) des avoirs extérieurs nets, une augmentation de 6,4% du crédit intérieur et une expansion de la masse monétaire de 6,8%.

**Au plan budgétaire**, la mobilisation des ressources a été satisfaisante. En effet, les ressources budgétaires globales (y compris le Fonds de Soutien à l'Énergie et les dons) sont évaluées à 1670 milliards en 2012 contre 1526 milliards en 2011, soit une hausse de 144,7 milliards (+9,5%).

**Les recettes fiscales** se sont accrues de 64,8 milliards (+5,1%) pour s'établir à 1351,7 milliards en 2012 contre 1286,9 milliards en 2011, sous l'impulsion des bons niveaux de recouvrement des impôts directs et de la TVA à l'importation.

**Les impôts directs** ont été recouverts à hauteur de **399,1** milliards en 2012 contre 345,6 milliards un an auparavant, soit une augmentation de 53,5 milliards (+15,5%). Cette évolution reflète le bon comportement de l'impôt sur les sociétés (+16,2%) et celui sur le revenu (+12,6%) pour atteindre respectivement 1139 milliards et 238,1 milliards en 2012.

S'agissant des recouvrements **au cordon douanier**, ils sont évalués à **478,3** milliards après 451,8 milliards l'année précédente, soit un accroissement de 26,5 milliards (+5,9%) imputable essentiellement à la **TVA** à l'importation (+35 milliards). En revanche, les droits de porte se sont contractés de 8,6 milliards pour ressortir à 195,3 milliards en 2012.

**Les taxes sur biens et services intérieurs** sont passées de **410,6** milliards en 2011 à 389,4 milliards en 2012, soit un repli de 21,3 milliards en liaison avec la faiblesse du recouvrement de la TVA intérieure pétrole (1,7 milliard contre 34 milliards en 2011), traduisant ainsi la mise en œuvre de l'usine exercée<sup>5</sup>.

**La TVA intérieure** hors pétrole, pour sa part, s'est contractée de 2,6 milliards (-1,1%) pour se situer à 234,3 milliards en 2012, en raison principalement du non-reversement du précompte de TVA par les agences et établissements publics. Ces contreperformances ont, toutefois, été contenues par le recouvrement de la Contribution Spéciale des Mines et Carrières (5 milliards) durant l'année 2012 mais également par les recouvrements portant sur la taxe sur les opérations bancaires (+4,8 milliards) et les taxes spécifiques sur les produits pétroliers (+3,8 milliards). Au total, **la pression fiscale** est ressortie à 18,6% en 2012 contre 18,9% un an auparavant.

**Les recettes non fiscales** ont progressé de 22 milliards (+44,4%) pour s'établir à 71,5 milliards en 2012. Cette hausse est imputable essentiellement aux redevances sur les télécommunications et aux dividendes (+21,6 milliards) et produits financiers (+15,1 milliards).

<sup>5</sup> Transfert de l'essentiel du recouvrement au cordon douanier

Au titre des **dons**, un montant global de 206 milliards a été mobilisé, soit une progression de 56,3 milliards par rapport à 2011 en liaison aussi bien avec les dons en capital que ceux budgétaires. Les dons en capital sont passés de 113 milliards en 2011 à 154 milliards en 2012 avec un montant de 25,8 milliards constituant un appui au monde rural. Les dons budgétaires, pour leur part, se sont chiffrés à 52 milliards, soit une hausse de 14,5 milliards. Les dons budgétaires qui ont été mobilisés au titre de l'année 2012 proviennent essentiellement de l'Arabie Saoudite (16 milliards), de l'Union Européenne (15,1 milliards), du Canada (11,6 milliards), des Pays Bas (2 milliards), de l'Espagne (2 milliards), de la BOAD (3,8 milliards) et de l'UEMOA (1,3 milliard).

Cette situation s'est accompagnée en 2012 d'une **maîtrise des dépenses publiques** qui se sont inscrites en hausse de 5,5%, s'établissant ainsi à 2090 milliards en 2012.

**Les dépenses totales et prêts nets** se sont établis à 2090 milliards contre 1980 milliards l'année précédente, soit une augmentation de 109,8 milliards (5,5%), imputable pour l'essentiel aux dépenses d'investissement. En effet, **les dépenses d'investissement** globales ont été exécutées pour un montant de 814 milliards en 2012, soit une progression de 95,3 milliards (+13,3%). Cette évolution est imputable en grande partie aux dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures qui ont enregistré une hausse de 78,7 milliards (+32,3%) représentant ainsi 39,6 % des dépenses totales d'investissement. Les dépenses d'investissement financées sur ressources intérieures se sont, pour leur part, établies à 492 milliards (+3,5%).

**Les dépenses courantes** sont évaluées à 1257 milliards en 2011, soit une hausse de 23,6 milliards (+1,9%) liée aux dépenses de personnel (462 milliards) qui ont affiché une progression de 34 milliards (+8%) par rapport à 2011. Cette évolution reflète entre autres la titularisation plus importante que prévue de contractuels de l'éducation.

Les charges d'intérêts sur la dette publique sont ressorties à 108 milliards, soit une légère augmentation de 4 milliards (+3,8%) par rapport à l'année précédente. Cette évolution traduit la hausse des intérêts sur la dette publique intérieure (+14 milliards atténuée, toutefois, par l'économie de 10 milliards réalisées au niveau des intérêts sur la dette publique extérieure.

Les dépenses de fonctionnement ont enregistré une baisse de 14,4 milliards en 2012 pour se situer à 688 milliards. Ce recul traduit les mesures de rationalisation des dépenses publiques engagées par les autorités.

Au total, **le déficit public** s'est amélioré, passant de 6,7% du PIB en 2011 à 5,8% du PIB en 2012.

---

**L'encours de la dette publique** s'est établi à 3076 milliards à fin 2012, soit une progression de 13,7% sur une base annuelle contre 21,2% en 2011. Il représente 42,9% du PIB nominal et est constitué de 74% de dette extérieure et 26% de dette intérieure.

**Le stock de la dette publique** extérieure est passé de 2050,9 milliards à 2277,5 milliards entre 2011 et 2012. Il est dominé par la dette concessionnelle due aux créanciers multilatéraux notamment la Banque mondiale et le groupe BAD/FAD.

S'agissant de la **dette intérieure**, son encours est de 798,5 milliards à fin 2012 contre 653,3 milliards en 2011 soit une hausse annuelle de 22,2% contre 49% en 2011. Le stock de la dette intérieure est constitué de 40% de bons du Trésor et 60% d'obligations du Trésor.

### **1.5 Perspectives pour l'année 2013**

Le **PIB réel** est attendu en hausse de **4%** en 2013 contre 3,5 % en 2012 du fait du regain d'activité attendu notamment du dynamisme du sous-secteur agricole, de l'arrivée à maturité des projets financés par le Millénium Challenge Account (MCA) et de l'amélioration de la fourniture d'électricité. L'inflation mesurée par le déflateur du PIB, est attendue à 2,3% en 2013 contre 1,7% en 2012.

Les **échanges avec l'extérieur** seraient marqués par une amélioration du déficit du compte courant (**9,3% du PIB** en 2013 contre 10,3% en 2012) et un renforcement de l'excédent du compte de capital et d'opérations financières.

Pour ce qui est de la **situation monétaire**, elle devrait être marquée en 2013, par une amélioration de **13 milliards** de la position extérieure nette, un accroissement du crédit intérieur de 8,2% et une expansion de 6,8% de la masse monétaire.

Au titre des **finances publiques**, les actions du Gouvernement continueront de s'inscrire dans le cadre de la promotion d'un cadre macroéconomique stable, d'une maîtrise de l'inflation et d'un assainissement des finances publiques. Ainsi, la gestion budgétaire devrait être caractérisée par une réduction du déficit budgétaire de 5,8% du PIB en 2012 à 5,3% du PIB en 2013, les ressources budgétaires totales étant attendues à 1784 milliards en 2013 et les dépenses totales et prêts nets à 2190 milliards au terme de l'année.

En 2013, malgré l'impact fiscal négatif de la baisse de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, l'application effective du nouveau code général des impôts (CGI) devrait produire des résultats positifs appréciables. Il s'agit notamment de la hausse de 25 à 30% du taux de l'IS sur

les résultats de l'année 2012, de la suppression de certaines exonérations de TVA, de l'instauration d'un acompte de 3% de la valeur en douane de certains produits importés par les opérateurs du secteur informel. Entre autres mesures, on peut également noter l'institution d'une taxe sur les produits cosmétiques notamment pour les produits dépigmentant, la contribution globale foncière.

Au cordon douanier, l'année 2013 est marquée par le démarrage effectif de la dématérialisation des procédures douanières depuis le 11 mars, avec plusieurs avantages attendus sur le plan de la mobilisation des recettes. Par ailleurs pour contribuer à l'amélioration des recouvrements, les actions suivantes sont entreprises, l'accélération des procédures au niveau des unités de dédouanement, le renforcement du contrôle après dédouanement des marchandises et la surveillance efficace du territoire douanier, la poursuite du programme de partenaires privilégiés par l'octroi de procédures personnalisées et simplifiées de dédouanement aux entreprises éligibles audit programme.

Ainsi, **les recettes budgétaires**, au titre de l'année 2013, sont projetées à **1542** milliards contre 1423 milliards en 2012, soit une progression de 8,4% imputable pour l'essentiel aux **recettes fiscales**. Celles-ci devraient évoluer de **107,3** milliards (+7,9%) en 2013 pour s'établir à **1459** milliards, en liaison avec la bonne tenue attendues des recettes douanières, de la TVA intérieure hors pétrole et de l'impôt sur les sociétés.

**Les recettes douanières** sont projetées à **551,6** milliards en 2013 contre 478,3 milliards en 2012, soit une progression de **73,4** milliards (+15,3%). Cette performance serait imputable au bon niveau de recouvrement de la TVA à l'importation (347,1 milliards) confortée par les droits de porte (204,5 milliards).

**Les taxes sur biens et services intérieures**, pour leur part, sont attendues à 430,6 milliards en 2013 contre 389,4 milliards l'année précédente, soit un accroissement de 41,2 milliards qui serait porté par la TVA intérieure hors pétrole (258,8 milliards contre 234,3 milliards en 2012). La taxe sur les activités financières (ex TOB) et celle sur la consommation hors pétrole s'établiraient respectivement à 41 milliards (+4,9%) et 50,3 milliards (+12,8%) en 2013. La taxe spécifique pétrole projetée en hausse de 3,9 milliards devrait s'établir à 57,7 milliards.

En revanche, **les impôts directs**, devraient enregistrer un repli de **1,4%** en 2013 pour s'établir à 393,4 milliards, reflétant la faiblesse du recouvrement de l'impôt sur le revenu projeté à 225,7

---

milliards (-5,2%). Cette situation est liée à la baisse du taux de l'impôt sur le revenu induite par l'entrée en vigueur du nouveau code général des impôts en 2013. Ce repli devrait, toutefois, être atténué par la hausse de 11,9 milliards attendue de l'impôt sur les sociétés projeté à 125,8 milliards. Au total, **la pression fiscale** devrait ressortir à 19,1% en 2013, soit une amélioration de 0,5 point de pourcentage par rapport à 2012.

**Les recettes non fiscales** sont attendues à 83 milliards en 2013 contre une réalisation de 71,5 milliards en 2012, soit une hausse de 11,5 milliards (+16,1%) à la faveur de la progression des revenus du domaine et des dividendes et produits financiers.

**Les dons** sont projetés à 207 milliards contre une réalisation de 206 milliards en 2012, soit une quasi-stabilité. Les dons budgétaires devraient ressortir en baisse de 14 milliards pour s'établir à 38 milliards. Cependant, les dons en capital sont attendus à 169 milliards, soit en hausse de 15 milliards.

En 2013, **les dépenses publiques** sont programmées à 2190 milliards contre 2090 milliards réalisés en 2012, soit une progression de 100,1 milliards (+4,8%). Cette hausse devrait être tirée par les dépenses courantes et celles d'investissements sur ressources intérieures.

**Les dépenses courantes** sont attendues à 1321 milliards en 2013 contre 1257 milliards exécutés en 2012, soit un accroissement de 64,1 milliards (+5,1%) imputable essentiellement aux dépenses de personnel, aux dépenses de fonctionnement et aux charges d'intérêt sur la dette intérieure. Les dépenses de personnel devraient ressortir à 477 milliards en 2013, soit en progression de 8%. Les dépenses de fonctionnement, pour leur part, devraient s'établir à 722 milliards en 2013, soit une hausse de 4,9% par rapport à 2012. Quant aux charges d'intérêts sur la dette publique, elles sont projetées à 122 milliards en 2013 dont 68 milliards au titre de la dette extérieure et 54 milliards.

**Les dépenses d'investissement** globales sont attendues en hausse de 55,3 milliards (+6,8%) en 2013 et devraient s'établir à 869 milliards sous l'impulsion des dépenses en capital sur ressources intérieures. Celles-ci sont projetées à 532 milliards en 2013, soit une progression de 40,5% reflétant la mise en œuvre des principaux projets du gouvernement dans le Stratégie Nationale de Développement Économique et Social (SNDES) ainsi que la mise en œuvre du programme d'urgence de lutte contre les inondations. Quant aux dépenses en capital sur ressources externes, elles sont projetées à 337 milliards en 2013, soit un accroissement de 15 milliards (+4,6%) en rapport avec la mise en œuvre des projets financés dans la cadre du

Millenium Challenge Account (MCA), du prolongement de la Voie Dakar Nord (VDN) et de l'extension de l'autoroute.

A fin 2013, **le stock de la dette publique** devrait enregistrer une hausse de 13,8% sur une base annuelle en ressortant à 3499,8 milliards à fin décembre. Cette progression serait imputable pour une large part à la hausse de la dette extérieure du fait de l'émission de 500 millions de dollars US sur le marché financier international prévue au troisième trimestre de l'année. Le taux d'endettement serait ainsi de 45,9% contre 42,9% en 2012. Il serait réparti en 2675,5 milliards de dette extérieure et 824,3 milliards de dette intérieure soit respectivement des parts de 76% et 24%.

## CHAPITRE II : ORIENTATIONS ET POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT

### II.1 Rappel des priorités de la stratégie de développement

« **Inscrire le Sénégal sur la trajectoire de l'émergence économique et de la nécessaire prise en compte des préoccupations des populations** », telle est la volonté politique qui inspire la Stratégie Nationale de Développement Economique et Social (SNDES) pour la période 2013-2017. Cette stratégie s'intègre dans la prospective «Sénégal 2035» dont elle constitue une déclinaison quinquennale d'une part, et s'articule aux orientations spécifiques et sectorielles du Gouvernement, aux initiatives citoyennes et aux engagements internationaux, d'autre part.

Les orientations de la stratégie se structurent autour de **trois (03) piliers à savoir : (i) Croissance, productivité et création de richesses ; (ii) Capital humain, Protection sociale et Développement durable ; et (iii) Gouvernance, Institutions, Paix et Sécurité.**

A travers le **premier pilier**, la Stratégie vise un accroissement de la productivité globale de l'économie nationale en s'appuyant sur l'investissement productif public et privé, la compétitivité, l'augmentation et la diversification des exportations, la promotion du commerce et de l'accès aux marchés internationaux. A cet effet, il met en exergue la promotion de l'emploi, le développement du secteur privé, le développement des secteurs d'appui à la production, le développement intégré de l'économie rurale, le déploiement industriel et la transformation agroalimentaire et la production minière. Ainsi, les politiques de l'emploi sont placées au premier plan des priorités. Les objectifs stratégiques visés concernent la création massive d'emplois et l'amélioration du suivi et de la gestion du marché du travail. Le développement du secteur privé repose sur l'amélioration de l'environnement des affaires, la facilitation de l'accès aux services financiers et non financiers, l'attraction des investissements directs étrangers (IDE) ainsi que la consolidation du dispositif d'appui technique et de pilotage. Aussi, une attention particulière est-elle portée, dans la Stratégie à la promotion de l'investissement productif et des secteurs d'appui tels que l'énergie, les transports, la communication et les télécommunications.

Axée essentiellement sur le développement du capital humain, le **second pilier** a pour orientation principale la création des conditions de réussite d'un développement durable. A ce titre, la Stratégie mise sur la promotion du capital humain, de la protection sociale, de l'économie verte et du développement durable, Parallèlement à la valorisation du bonus démographique. En effet, le renforcement de la mise en œuvre et du suivi des politiques de **population** est capital pour un **développement humain durable** ; pour la promotion de

**l'éducation, de la santé et de la nutrition, de l'eau potable et de l'assainissement ; pour l'amélioration du cadre de vie, de la protection sociale, de la prévention et de la gestion des risques et catastrophes, du développement durable et de l'environnement.**

S'agissant **du troisième pilier** de la stratégie, il encadre les actions de redynamisation de l'environnement de la production et de l'impulsion du développement social à travers la gouvernance, le renforcement des institutions, la construction d'une paix durable, la justice et la sécurité humaine. En effet, l'instauration durable d'un climat apaisé, aussi bien au niveau national que régional, est le gage du progrès économique et du bien être social. Il est également impérieux de mettre en place un environnement juridique propice au développement, promouvoir l'éthique et la déontologie dans la gestion des affaires publiques, et veiller à la territorialisation des politiques publiques et au renforcement des moyens des collectivités rurales. De surcroît, le respect des principes de la bonne gouvernance implique la promotion de la gestion axée sur les résultats ainsi que l'approfondissement de l'intégration régionale.

Pour ce qui concerne la politique budgétaire, elle est axée sur l'assainissement des finances publiques en vue de ramener le déficit budgétaire et la dette publique à des niveaux soutenables et ainsi dégager des ressources destinées au financement de grands projets, notamment dans les sous-secteurs de l'agriculture, des infrastructures routières et de l'énergie.

En matière de planification sectorielle, les Lettres de Politique Sectorielle (LPS), les Cadres de Dépenses Sectorielles à Moyen Terme (CDSMT) et les Documents de Programmation pluriannuelle des dépenses (DPPD) doivent servir de cadre opérationnel pour atteindre les objectifs stratégiques et les actions et mesures de la SNDES. Ces nouveaux outils consubstantiels au nouveau cadre harmonisé de gestion des finances publiques constituent un pas important dans la marche vers l'émergence économique

## **II.2 Perspectives sectorielles**

La croissance économique devrait être tirée à court et à moyen terme par les secteurs primaire et secondaire.

Pour le sous secteur de **l'agriculture**, il s'agit d'accélérer la modernisation par : (i) la réforme du foncier, (ii) la poursuite des investissements lourds (aménagements, équipements, etc.), (iii) la capitalisation des résultats de la recherche, (iv) l'utilisation de l'approche chaîne de valeur et (v) la maîtrise de l'eau pour l'irrigation.

Le redressement du secteur de l'énergie devra être poursuivi pour améliorer la distribution de l'électricité par le renforcement nécessaire des capacités de production et de stockage, l'amélioration du réseau de distribution et la diversification des modes de production. A cet effet, le Gouvernement s'engage à réaliser un mix énergétique qui permettra d'ici à l'horizon 2017 d'avoir 20% d'énergies renouvelables, 25% de charbon, 26% de fuel lourd et environ 20% de gaz naturel avec l'introduction du gaz naturel liquéfié. Le parc de puissances au gaz pourrait également évoluer à plus de 35% avec la conversion de puissance au fuel existant à la SENELEC. L'avantage du mix énergétique est de produire à un coût acceptable en réduisant la compensation tarifaire (105 milliards en 2012 contre une estimation de 80 milliards en 2013).

Toujours dans l'optique d'atteindre ce mix énergétique, le Gouvernement a renoncé à trois centrales, mises en place par le plan TAKKAL pour une puissance cumulée de 210 MW. Il s'agit des groupes conteneurisés, d'une barge et d'une centrale à Malicounda. L'option des centrales à charbon a été maintenue et les discussions ont été relancées sur le développement de l'hydroélectricité dans le cadre de l'OMVS et l'OMVG, ainsi que sur l'introduction du gaz naturel liquéfié, l'achat d'électricité produite à partir de la Mauritanie avec du gaz et sur les énergies renouvelables.

L'élevage devrait profiter des performances du secteur agricole avec l'augmentation des quantités fourragères liée aux bonnes conditions pluviométriques. Ainsi, les projections sont optimistes pour la production de lait et de viande. Elles sont attendues en hausse pour les années à venir.

**Au plan industriel**, l'objectif du Gouvernement est de porter la contribution du secteur dans la formation du Produit intérieur brut (PIB) à 25% d'ici à l'horizon 2020. La Politique de redéploiement industriel (PRI), bâtie autour de quatre principes, dont l'accès aux activités industrielles ayant un caractère technologique avancé et la promotion d'une industrie locale décentralisée sur toute l'étendue du territoire, est la stratégie mise en place à cet effet.

Concernant les **PME**, il est prévu : (i) le démarrage imminent du Projet d'Appui au Développement Agricole et à l'Entreprenariat rural (PADAER) ; (ii) la création d'un Fonds Souverain d'Investissement Stratégique (FONSIS) et d'un Fonds de Garantie et d'Investissements Prioritaires (FONGIP) et (iii) la création de la Banque nationale pour le Développement de l'entreprenariat (BNDE). Ces mesures hardies reflètent une réelle volonté politique d'accompagner le secteur.

Dans les secteurs de l'éducation, de la santé, de l'hydraulique, de l'assainissement, de la protection sociale et du développement durable, le Gouvernement s'évertuera, dans le court et moyen terme à :

- renforcer l'offre publique d'éducation et le pilotage de l'Enseignement supérieur, à travers la généralisation des contrats de performance et l'élargissement de la carte universitaire;
- mobiliser plus de ressources pour la prise en charge des malades du 3e âge et la dissémination des Services de Santé Adaptés aux Adolescent(e)s/jeunes ;
- poursuivre la mise en œuvre de la politique environnementale avec la réalisation d'actions de reforestation et de la lutte contre la dégradation des terres;
- promouvoir l'Habitat social et l'équité dans l'accès au logement ;

La **gouvernance judiciaire** fait également partie des priorités avec la poursuite de la dynamique des réformes dans le secteur visant l'éradication des causes des longues détentions provisoires, le statut des magistrats, l'organisation et le fonctionnement du Conseil Supérieur de la Magistrature, l'organisation judiciaire, la composition et la compétence des Cours d'Appel, des TGI, TI, etc.

Le sous secteur de la **décentralisation et l'aménagement du territoire** fera aussi l'objet d'une réforme d'envergure avec l'acte III de la Décentralisation dont les projets de textes législatifs et réglementaires sont déjà élaborés.

Enfin, dans le domaine des **infrastructures et des transports**, l'option du Gouvernement est de mettre en place une architecture cohérente de routes et de pistes rurales, orientée vers la dynamisation des pôles économiques de développement.

## CHAPITRE III : CADRAGE MACROECONOMIQUE 2014-2016

Pour les perspectives macroéconomiques 2014-2016, le Gouvernement vise le renforcement de la croissance économique afin de hisser le Sénégal au rang des pays émergents et de réduire significativement l'incidence de la pauvreté. L'atteinte de ces objectifs devrait passer par la consolidation des stratégies sectorielles et la mise en œuvre efficiente de la SNDES.

### III.1 Les perspectives économiques de 2014

En 2014, suivant le scénario tendanciel dit de référence, l'économie sénégalaise devrait poursuivre son redressement à la faveur d'un environnement international beaucoup plus porteur et des politiques engagées par les autorités. Le taux de croissance du PIB réel est attendu à 4,6% contre 4% en 2013. L'activité économique sera soutenue par le dynamisme des secteurs primaire (+6,1%) et secondaire (+5,7%) conjugué à l'amélioration de la croissance dans le secteur tertiaire (+3,9%).

La croissance du **secteur primaire** devra essentiellement s'appuyer sur l'agriculture qui constitue une priorité pour le Gouvernement. Ainsi, l'accent sera mis sur les programmes structurants qui rendent l'agriculture moins vulnérable aux aléas climatiques, l'élevage plus compétitif et qui assurent une gestion durable des ressources naturelles et améliorent l'accès des populations rurales à l'eau potable. Les principaux programmes sont les suivants :

- ✓ Programme de reconstitution du capital semencier et Programme d'Équipement du monde rural ;
- ✓ Programme d'Irrigation et de Gestion des Ressources en Eau ;
- ✓ Programme de Développement de l'Élevage ;
- ✓ Programme Régional d'Appui à la Pêche Artisanale en Afrique Occidentale.
- ✓ Programme Eau Potable et Assainissement du Millénaire (PEPAM) ;

Dans le **secteur secondaire**, l'activité devrait être tirée par la bonne tenue des activités extractives, de la filière alimentaire, des cimenteries, de la construction ainsi que de l'énergie. Pour l'énergie, la priorité sera accordée à la mise en œuvre du Plan de Développement de la Production d'Électricité 2013-2017 à travers les programmes ci-après :

- ✓ Programme de réalisation et d'extension du réseau de distribution électrique de Dakar et sa banlieue ;
- ✓ Projet de densification du réseau dans les régions ;

- ✓ Programme d'électrification rurale ;
- ✓ Fonds Spécial de Soutien du Secteur de l'Energie ;

Le **secteur tertiaire**, pour sa part, devrait bénéficier du regain de croissance attendu dans les transports et télécommunications, mais également dans les services financiers et ceux d'hébergement et de restauration. Il s'agira pour le Gouvernement de poursuivre, en priorité, la construction de l'Aéroport International Blaise Diagne, et d'accélérer l'exécution du vaste programme de désenclavement.

Pour le **secteur quaternaire** (santé, éducation, assainissement, protection sociale, femme, décentralisation, etc.), les programmes prioritaires du Gouvernement vont concerner :

- ✓ le programme de bourse de sécurité familiale ;
- ✓ la couverture maladie universelle ;
- ✓ la phase d'urgence du Programme Décennal de Lutte contre les Inondations ;
- ✓ le Programme d'Amélioration de la Qualité, de l'Équité et de la Transparence (PAQUET) dans le secteur de l'éducation et de la formation;
- ✓ le Programme National de Développement Local (PNDL).

En outre, le Fonds de Garantie des Investissements (FONGIP) Prioritaires et le Fonds Souverain d'Investissements (FONSIS) vont constituer des instruments de financements des secteurs stratégiques et structurants tels que l'agriculture, l'industrie, l'énergie, les mines, les infrastructures et les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC).

Par ailleurs, le projet de budget pour l'année 2014 mettra essentiellement l'accent sur :

- la poursuite du renforcement du dispositif sécuritaire au niveau sous régional ;
- l'amélioration des conditions de travail des services déconcentrés ;
- la mise en œuvre de la politique d'emploi salarié et non salarié ;
- la poursuite de l'intégration, dans la fonction publique, des corps émergents de l'enseignement ;
- le règlement des contentieux de l'Etat à forte incidence financière ;
- l'achèvement des chantiers en cours dans les secteurs sociaux (salles de classes, amphithéâtres, centre de formation technique et professionnel, hôpitaux et centres de santé...).

S'agissant de l'exécution budgétaire, elle devrait s'appuyer en 2014 sur les acquis de l'ISPE et la poursuite des efforts d'assainissement, conformément aux engagements contenus dans le Programme Economique et Financier (PEF). Ceux-ci visent la poursuite d'une politique prudente en matière de finances publiques et d'endettement afin de préserver la stabilité macroéconomique.

Ainsi, l'Etat entend ramener le déficit budgétaire à **4,6% du PIB**, à la faveur notamment d'un accroissement significatif des recettes, résultant d'une fiscalité plus efficace et plus efficiente combinée à la poursuite de la rationalisation des dépenses publiques.

L'année 2014 sera également marquée par le plein effet de la **réforme du Code général des Impôts** après la période de latence observée en 2013. Elle marquera un tournant important dans la politique fiscale mise en œuvre par le Sénégal depuis quelques décennies. Celle-ci traduit la volonté des pouvoirs publics de faire de la fiscalité un instrument apte à mobiliser de façon optimale les ressources nécessaires à la couverture des charges publiques, à promouvoir la croissance économique ainsi qu'à améliorer de l'environnement des affaires.

**Les ressources** (recettes budgétaires, dons et FSE) sont attendues à **1903** milliards en 2014 (dont 35 milliards au titre des ressources du FSE et 223 milliards de dons) contre 1784 milliards en 2013, soit en hausse de 119 milliards (+6,7%).

**Les recettes budgétaires** sont projetées à **1645** milliards contre 1542 milliards en 2013, soit en progression de 6,7%. Cette hausse serait principalement le fait des recettes fiscales qui devraient s'accroître de 7,7%.

Au total, **la pression fiscale** est projetée à **19,3%** en 2014, soit en amélioration de 0,2 point de pourcentage par rapport à 2013.

S'agissant des **recettes non fiscales**, elles sont attendues à **73** milliards en 2014 contre 83 milliards au titre de l'année 2013.

**Les dépenses totales et prêts nets** sont prévus en 2014 à **2280** milliards contre 2190 milliards projetés en 2013, soit une progression de 90 milliards (+4,1%). Cette hausse devrait être tirée essentiellement par les dépenses d'investissement et dans une moindre mesure par les charges salariales et les paiements d'intérêts sur la dette publique.

**Les dépenses courantes** sont projetées à **1352** milliards en 2014 contre **1321** milliards prévues en 2013, soit un accroissement de 30,7 milliards (+2,3%) imputable essentiellement aux dépenses de personnel et aux charges d'intérêt sur la dette intérieure. En effet, les dépenses de personnel devraient passer de 477 milliards en 2013 à 490 milliards en 2014, soit une progression de 13 milliards (+2,7%). Le ratio de la masse salariale sur les recettes fiscales devrait ainsi ressortir à 31,2% en 2014, soit en-dessous du plafond communautaire fixé à 35%.

Les **dépenses de fonctionnement** devraient être quasi stables (+0,5%) en passant de 722 milliards en 2013 à **726** milliards en 2014, traduisant ainsi les efforts de rationalisation des dépenses de l'Etat, notamment la maîtrise progressive des transferts et subventions.

Les **charges d'intérêts sur la dette publique**, quant à elles sont projetées à **136** milliards en 2014 dont 71 milliards au titre de la dette extérieure et 65 milliards pour la dette intérieure. Elles devraient s'accroître, en conséquence, de **14 milliards** tirée par les intérêts sur la dette intérieure qui progresserait de 19,5% tandis que les paiements d'intérêts au titre de la dette extérieure s'accroîtraient de 5,2%.

**Les dépenses d'investissement** sont, pour leur part, projetées à **928** milliards en 2014, soit en hausse de 59,2 milliards (+6,8%). Cette hausse est attribuable aussi bien aux investissements sur ressources internes que ceux sur ressources extérieures. Les dépenses en capital sur ressources intérieures devraient enregistrer une progression de 11,6 milliards pour se situer à 544 milliards en 2014. Les investissements sur ressources extérieures sont projetés à 385 milliards en 2014 contre 337 milliards en 2013, soit une hausse de 48 milliards.

Au total, le **solde global** (dons compris) est projeté en déficit de **377** milliards en 2014 (4,6% du PIB) contre 406 milliards en 2013 (5,3%), soit une amélioration de 0,7 point de PIB. Le solde de base (définition UEMOA) devrait s'améliorer d'un point de PIB, passant d'un déficit de 276 milliards (3,6% du PIB) en 2013 à un déficit de 215 milliards (2,6% du PIB) en 2014.

Au titre des **échanges extérieurs**, le déficit du compte courant est projeté à 712 milliards en 2014, soit une détérioration de 5 milliards par rapport à 2013 imputable au creusement de la balance commerciale. En revanche, en pourcentage du PIB, le déficit courant ressortirait à 8,7%, soit en amélioration de 0,6 point par rapport à 2013.

L'excédent du **compte de capital et d'opérations financières** s'établirait à 612 milliards, traduisant une dégradation de 90 milliards en liaison avec la baisse des investissements de portefeuille. Au total, **le solde de la balance des paiements** dégagerait un déficit de 100 milliards.

### III.2 Les projections économiques pour l'horizon 2015-2016

Sur la période 2015-2016, la croissance économique du Sénégal devrait continuer de se consolider sous l'impulsion de la mise en œuvre des politiques gouvernementales conformément aux grandes orientations retenues dans la SNDES. Elle devrait également tirer profit d'une meilleure implication du secteur privé dans le développement économique.

Ainsi, dans un contexte de maîtrise de l'inflation, le **taux de croissance du PIB** réel est attendu en moyenne à **4,8%**, reflétant notamment le dynamisme de l'agriculture, des mines, des BTP, du tourisme et des télécommunications.

Au plan budgétaire, le Gouvernement entend ramener le **déficit sous la barre de 4% du PIB** dès 2015 (3,9% en 2015 et 3,7% en 2016) afin de préserver la viabilité de la dette publique. La politique de dépenses sera axée sur la poursuite de la rationalisation des charges de fonctionnement au profit de l'accroissement des investissements structurants. Concernant le niveau global des recettes attendues, il est projeté à 2056 milliards en 2015 et à 2187 milliards en 2016 pour des niveaux de dépenses de 2393 milliards et 2531 milliards, respectivement.

A cet effet, la pression fiscale sera portée en moyenne à 19,6% à la faveur de la poursuite de l'élargissement de l'assiette fiscale et de la réduction progressive des exemptions et des exonérations. Dans le même sillage, **le déficit du compte** courant s'atténuerait pour ressortir en moyenne à 8,2% du PIB.

**La stratégie d'endettement** à moyen terme (SDMT) 2013-2016 vise à amoindrir les risques de change, à réduire les risques de refinancement et de taux d'intérêt et à alléger la pression du service de la dette sur la trésorerie de l'Etat.

Ainsi, sur la période 2014-2016, le rythme de progression de l'**encours de la dette publique** devrait ralentir à la faveur de l'amélioration du déficit budgétaire et serait en progression en

moyenne annuelle de 9,3% contre 21,5% durant la période 2006-2011. Comme tenu de la stratégie d'endettement à moyen terme, la structure serait en moyenne de 75% de dette extérieure et 25% de dette intérieure.

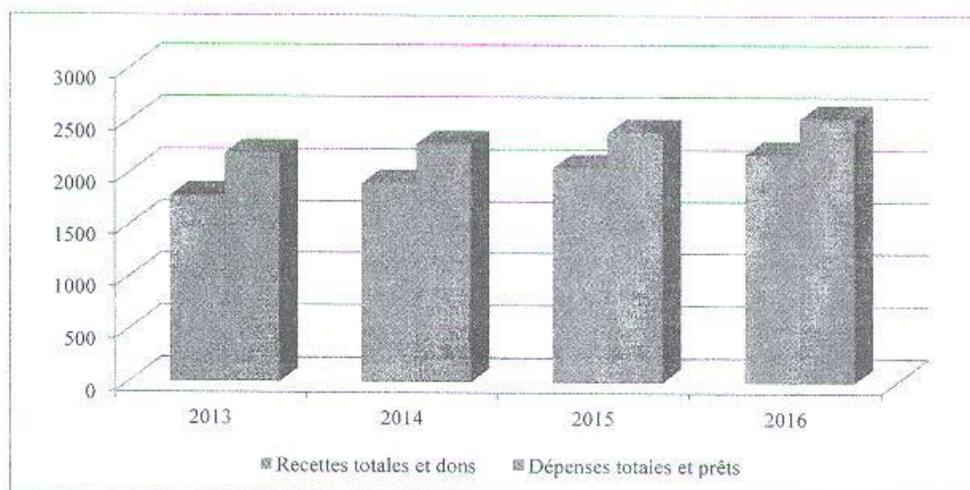
En 2016, le taux d'endettement public devrait se situer à 48,7% soit bien en deçà du seuil de 70% retenu dans le cadre de la surveillance multilatérale au sein de l'UEMOA.

Pour financer le déficit à moyen terme, l'orientation stratégique est de recourir à des émissions de titres publics avec des maturités plus longues et à des conditions financières plus favorables, particulièrement en ce qui concerne le financement intérieur.

Pour le financement extérieur, les options de financement privilégient les prêts concessionnels, dans le respect de la viabilité de la dette publique, des règles budgétaires de l'UEMOA et des engagements internationaux.

Toutefois, l'Etat compte diversifier les sources de financement des investissements, notamment par l'implication du secteur privé national et étranger, à travers des mécanismes de partenariat public-privé et des mesures incitatives pour l'attraction des IDE dans le financement des projets d'infrastructures structurantes et des secteurs prioritaires.

Projections des recettes-dépenses de 2013 à 2016



## **CHAPITRE IV : LES ORGANISMES PUBLICS**

En application des dispositions de l'article 54 et 56 de la loi organique n°2011-15 précitée, ce chapitre devrait présenter l'évolution de l'ensemble des ressources, des charges et de la dette des catégories d'organismes publics, ainsi que la situation financière des entreprises publiques sur la période considérée et, éventuellement, les concours que l'Etat peut accorder à ces dernières.

Les catégories d'organismes ainsi visés comprennent, en particulier, les collectivités locales, les établissements publics à caractère administratif, les agences d'exécution et les organismes de protection sociale.

Il est prévu dans le cadre de la réforme que toutes ces informations du secteur public, entendues au sens large, soient intégrées dans le nouveau pilotage des finances publiques au sein de l'Union, à travers le Tableau des Opérations Financières de l'Etat (TOFE), dont la nouveauté réside dans l'élargissement de son champ d'application.

Toutefois, eu égard à la complexité de mettre en place un système de traitement des statistiques financières aussi nombreuses et variées, l'UEMOA a donné la possibilité aux pays membres de procéder à une application progressive de ce dit système. Celui-ci est fonction de l'organisation et du mode de fonctionnement de l'Administration centrale et des structures parapubliques concernées. Ainsi, l'application effective du nouveau TOFE – UEMOA est fixée en 2017.

Au regard de ce qui précède, les informations analysées dans ce chapitre porteront pour les collectivités locales sur l'évolution des ressources de transferts issues du budget général de l'Etat. Pour ce qui concerne les établissements publics à caractère administratif, les sociétés nationales et les entreprises publiques leur niveau d'endettement au niveau du système bancaire et au près du fisc a été traité pour, respectivement, 2011 et 2013.

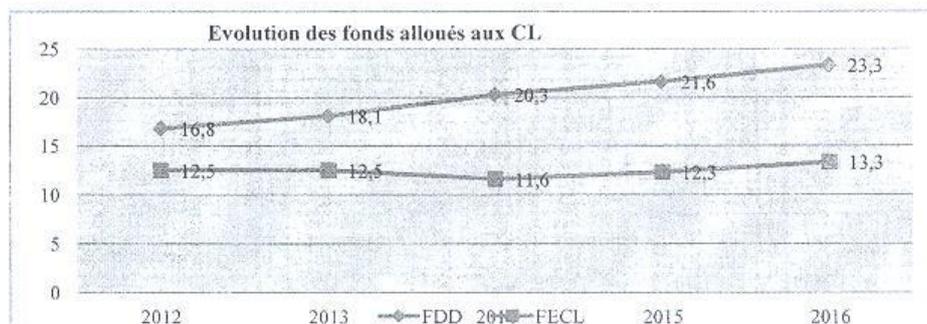
### **IV. 1 Les collectivités locales**

Elles reçoivent du budget de l'Etat le Fonds de Dotation de la Décentralisation (FDD) et le Fonds d'Équipement des Collectivités Locales (FECL). Le FDD et le FECL sont alimentés par des prélèvements respectifs de 3,5% et 2% sur la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) de l'année précédente, en application de la loi n°2007-07 du 12 février 2007 modifiant les articles 58, 60 et 63 de la loi n°96-07 du 22 mars 1996.

Tableau : Evolution FDD et FECL sur l'horizon 2012-2016

Transferts	2012	2013	2014	2015	2016
FDD	16,8	18,1	20,3	21,6	23,3
FECL	12,5	12,5	11,6	12,3	13,3

Sources : DPEE



## IV.2 Organismes de protection sociale

### IV.2.1 Caisse de Sécurité Sociale (CSS)

La loi n° 91- 33 du 26 juin 1991 a transformé la Caisse de Sécurité Sociale en une Institution de Prévoyance Sociale qui, en application des dispositions de la loi n° 75-50 du 03 avril 1975, devient une structure de droit privé chargée de gérer une mission de service public, à travers :

- une branche de prestations familiales ;
- une branche de prévention et de réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles ;
- et de toute autre branche de sécurité sociale qui lui serait éventuellement confiée.

#### a. Produits de la caisse de sécurité sociale

Dans la configuration actuelle des **produits de la Caisse de Sécurité Sociale**, les cotisations employeurs représentent 85% des ressources de l'Institution. Le fichier employeurs est donc le socle autour duquel sont bâties toutes les stratégies de développement pour garantir la pérennité du système. L'assiette de cotisations est basée sur le salaire du travailleur, mais entièrement à la charge de l'employeur.

Les actions de la Caisse s'inscrivent résolument dans la consolidation de ce fichier employeurs dont le taux moyen d'évolution est de 6% entre 2007 et 2012. Ce trend de croissance résulte de la mise en œuvre des plans de contrôles annuels validés au moment des arbitrages budgétaires et

des mesures d'accompagnement arrêtées par la Direction Générale pour gagner en efficacité dans la lutte contre les évasions de cotisations.

#### **b. Charges de la branche prestations familiales**

La Caisse de Sécurité Sociale est reconnue comme un important dispositif de régulation sociale. Elle se fixe comme objectif de rendre les allocations familiales beaucoup plus efficaces au niveau des ménages. Ainsi, entre 2007 et 2012 le nombre d'allocataires a presque doublé passant de 76 000 à 138 000. Toute chose étant égale par ailleurs, l'effectif des allocataires pourrait évoluer au même rythme de 13% par an jusqu'aux horizons de 2015.

Ce taux de progression est fortement lié à l'attractivité du système, due en partie à la **dynamique de revalorisation des allocations familiales** dans laquelle s'est inscrite la caisse pour, à terme, atteindre un taux de redistribution de 75 à 80 % des produits engrangés. Les différentes augmentations des allocations familiales effectuées au cours des quinze dernières années a permis de porter le taux de redistribution à 65,70 % en 2012, mettant ainsi le Sénégal en conformité à la norme ( $\geq 65$  %) de la Conférence Internationale de la Prévoyance Sociale (CIPRES).

#### **c. Charges de la branche accidents du travail**

Elles couvrent les accidents occasionnant des séquelles et les accidents mortels pour lesquels la Caisse de Sécurité Sociale supporte les frais de réparation et attribue une rente dite **rente d'accident de travail**.

Il faut cependant signaler que les rentes d'accident du travail sont des rentes viagères. Entre 2007 et 2012 les prestations d'accidents du travail sont passées de 3,130 milliards à 3,180, montrant ainsi une bonne maîtrise de la branche.

Le taux de redistribution des produits techniques de la branche AT/MP en faveur des créditeurs évolue de façon satisfaisante et traduit les efforts déployés par les autorités de la Caisse pour atteindre l'objectif d'une meilleure efficacité des prestations de sécurité sociale servies. La dernière revalorisation des rentes d'accident du travail date de 2010 et avait atteint un taux jamais égalé de 10%.

La poursuite de cette politique permettra d'envisager de servir des rentes qui passeront de 3,180 milliards en 2012 à 4 milliards en 2016. Par ailleurs, et en tenant compte de l'évolution des paramètres techniques de chacune de nos branches, une projection globale des données agrégées donnerait les résultats suivants :

Tableau résumé des projections

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
<b>Total produits</b>	23 206	22 785	25 716	26 987	26 991	26 876	28 316	29 842	31 458	33 172
<b>Total charges techniques (PF+AT)</b>	11 194	11 582	12 284	12 855	13 556	14 379	15 408	16 549	17 762	18 677
<b>Total charges administratives (1)</b>	7 075	6 759	7 116	10 742	9 339	8 890	8 268	7 689	7 151	6 650
<b>Résultats</b>	4 937	4 444	6 316	3 390	4 096	3 607	4 640	5 604	6 545	7 845

Source : Rapport d'activités CSS, 2012 ; - Etats financiers CSS, 2012

Le résultat moyen annuel (2007-2012) qui se dégage atteint 3,7 milliards, et représente un bon indicateur pour les besoins de réorientation des stratégies de mise en œuvre des politiques en général, et de la consolidation des produits en particulier.

En perspective, dans le souci de rendre plus efficaces ses prestations et se lancer résolument dans l'extension horizontale de la protection sociale, la Caisse s'est engagée dans l'étude de faisabilité de la mise en place de l'assurance maternité. Le résultat de cette étude sera soumis à l'appréciation de la tutelle chargée de la définition de la politique de la sécurité sociale. La Caisse a aussi prévu dans son plan d'investissement la construction d'une Agence à Matam, pour renforcer l'assistance des familles des émigrés, après la construction de nouvelles agences à Mbour, Kaolack et sur la voie de dégagement nord (VDN).

L'analyse des zones de risque indique, qu'au titre de la branche des prestations familiales, les indemnités journalières de congé de maternité, au regard de leur rythme rapide de progression, nécessitent un regard particulier. Sans remettre en cause le paiement intégral des salaires, une possibilité d'augmentation des cotisations des employeurs pourrait être envisagée en contrepartie.

Parmi les branches de la sécurité sociale, celle relative aux accidents du travail et maladies professionnelles (AT/MP) est la plus fragile. Des accidents d'une ampleur comparée à celle connue à la SONACOS peuvent rapidement provoquer un déséquilibre de ladite branche.

#### **d. Equilibre financier de la caisse**

Les capitaux de rentes ont été suffisamment provisionnés pour faire face à toute éventualité. Le total des réserves constituées au 31 décembre 2012 peut supporter trois (3) années de fonctionnement de l'Institution.

### **IV.2.2 Institut Prévoyance Retraite du Sénégal (IPRES)**

Au Sénégal, la branche vieillesse du système national de sécurité sociale est gérée par l'Institution de Prévoyance Retraite du Sénégal (IPRES). Elle est régie par la loi n° 75-50 du 3 avril 1975 relative aux institutions de prévoyance sociale. C'est un organisme de droit privé, placé sous la double tutelle de l'Etat sénégalais, par l'intermédiaire du Ministère chargé du Travail et du Ministère de l'Economie et des Finances. Elle gère le régime national obligatoire d'assurance vieillesse des salariés du secteur privé, des employés de maison, des agents contractuels ou décisionnaires de l'Etat, des collectivités locales, des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés d'économie mixte.

D'essence conventionnelle lors de sa création en 1958, le régime est devenu légal et obligatoire avec l'avènement du décret n° 75-455 du 24 avril 1975 rendant obligatoire l'affiliation à un régime de retraite pour tous les employeurs et travailleurs. Le système compte actuellement deux régimes : le Régime Général de Retraite (RGR) et le Régime Complémentaire au profit des Cadres (RCC).

Le mode de gestion adopté par l'IPRES est celui dit « par répartition » ; il assure une solidarité générationnelle entre les salariés actifs et les retraités. Les cotisations versées par les employeurs et les salariés en activité sont reversées aux allocataires que sont les retraités.

#### **a. Projection des produits techniques**

Les cotisations sont ainsi passées de 40,4 milliards en 2006, à 67,6 milliards en 2012, soit une évolution de +67,35%. L'évolution erratique entre 2009 et 2011 est due à la régularisation exceptionnelle pour les agents contractuels de l'Etat, intervenue en 2010. Cette performance globale est le résultat de la stratégie de recouvrement.

Pour 2013, le budget a prévu un taux d'évolution de +6,49% à 72 milliards. Pour 2013-2014, l'objectif est d'atteindre un taux d'évolution stable de 4%, soit une progression annuelle brute de près de 3 milliards.

#### b. Projection des charges techniques

L'allocation de retraite est calculée en fonction de la durée de la carrière, des cotisations versées et de la situation familiale. Ces éléments permettent de déterminer le nombre de points acquis. Ce nombre de points acquis, rapporté à la valeur de points, permet de déterminer le montant de l'allocation de retraite.

L'évolution de l'effectif des allocataires (y compris les reversions), ainsi que les revalorisations successives de la valeur du point, dont la dernière intervenue en 2012 pour 10%, ont fait passer le montant des allocations versées de 32,8 milliards en 2006 à 54,2 milliards en 2012, soit une évolution de près de 65%.

Pour 2013, le budget a été estimé à 56,8 milliards, soit une évolution de 4,88% par rapport à 2012. La difficulté de l'exercice, pour les années à venir, c'est que le régime intégrera deux nouveaux paramètres : une pension minimale équivalente au seuil de pauvreté ainsi qu'une réforme paramétrique qui impactera les plafonds de cotisations et la valeur du point. Pour ce faire, une étude actuarielle sur 50 ans est en cours de finalisation. Néanmoins, sur la base de l'historique, le taux d'évolution est estimé à 7% l'an entre 2014 et 2016.

#### Evolution des charges et produits techniques

Années	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013 projeté	2014 projeté	2015 projeté	2016 projeté
Produits Techniques (cotisations)	44 233	51 943	53 889	72 999	59 627	67 611	72 000	74 880	77 875	80 990
Charges techniques (allocations)	31 887	33 598	39 529	44 089	48 430	54 169	56 814	60 791	65 046	69 600

Sources : Contrôle de gestion IPRES, 2012-2013 ; Projections 2014-2016 validées par la Direction Générale

#### c. L'équilibre financier

A très long terme, tous les régimes des institutions sociales seront déficitaires. Plusieurs facteurs concourent à cela : allongement de la durée de vie, donc des allocations perçues, et récurrence et allongement des crises économiques. Pour prévenir ces cas, la Convention Interafricaine des Prestations Sociales (CIPRES) préconise la mise en œuvre d'un certain nombre de ratios

prudentiels, notamment une réserve technique équivalente à deux années d'allocations. En clair, c'est de prévoir l'absence d'encaissements de cotisations pendant deux ans, sans faire appel à l'Etat pour équilibrer le régime.

L'IPRES en est aujourd'hui à plus de trois (03) ans de réserves techniques (base résultats 2011). Au-delà de cette réserve technique, un important patrimoine immobilier et mobilier a été bâti, permettant d'enranger des produits de placements. Les produits financiers tournent en moyenne autour de 5 et 8 milliards. Comme recommandé par la CIPRES, ils doivent couvrir les charges administratives, afin que la règle de la spécialisation « métier » soit appliquée, c'est-à-dire que la partie technique se compense (cotisation vs allocations) et que les autres charges soient supportées par les produits financiers.

**En perspective**, les risques identifiés résident dans la levée de la subordination du versement des cotisations vs allocations par le Conseil d'Administration de l'IPRES depuis 2007. En effet, avant cette mesure, pour qu'un travailleur arrivé à l'âge de la retraite puisse bénéficier d'une allocation de retraite, il fallait impérativement que ses différents employeurs aient versé les cotisations dues. En outre, le contrôle d'assiette et d'effectifs pose problème.

**L'évasion sociale** est estimée à plus de 50% des travailleurs relevant du droit privé du travail. Il en est de même pour la fonction d'immatriculation des entreprises et de la gestion commune du système d'information. Ces deux pouvoirs pourraient revenir à de l'Etat, en raison des difficultés de leur correcte prise en charge.

## **IV.2 LES ENTREPRISES PUBLIQUES**

### **IV.2.1 Dette financière**

L'Etat mène une politique prudente d'endettement qui inclut un contrôle de l'endettement des entreprises restées dans son portefeuille. Ainsi, une situation sur l'endettement des entreprises du secteur parapublic est élaborée annuellement en vue d'évaluer les risques éventuels qui pourraient affecter l'équilibre des finances publiques.

Cette situation recense le passif de ces entreprises, dont l'endettement est supérieur à deux (02) milliards, le traite et analyse les postes du bilan tels que présentés dans le plan comptable SYSCOA. Ces postes retracent les dettes financières et ressources assimilées, certains éléments du passif circulant et la trésorerie - passif des entreprises du secteur parapublic.

Les dettes financières et ressources assimilées comprennent :

- les emprunts (banques et dettes rétrocédées) ;
- les dettes de crédit bail et contrats assimilés ;
- les dettes financières diverses ;
- les provisions financières pour risques et charges.

Le passif circulant regroupe les engagements à court terme des entreprises vis-à-vis des tiers, à l'exclusion des banques. La trésorerie passif est composée des crédits d'escompte, des crédits de trésorerie et des découverts consentis par les banques.

Les sociétés nationales les plus endettées sont la **SENELEC** et l'**APIX** pour respectivement 58% et 21% de l'endettement total de ces entreprises. La **SONES** procède aux remboursements de ses emprunts à partir des redevances payées par la Société d'Exploitation des Eaux (**SDE**), à la faveur de la réforme intervenue dans les secteurs de l'hydraulique urbaine et de la construction navale.

La situation de la **SENELEC** reste préoccupante du fait de la hausse de son **taux d'endettement**, de l'insuffisance de sa **capacité d'autofinancement globale** et de la **tension constatée sur sa trésorerie**.

Cependant, l'Etat actionnaire, conscient de ses difficultés et du rôle de cette société, a mis en place des instruments et envisage la restructuration de la société, notamment l'allègement de l'endettement, en vue de la poursuite de ses activités.

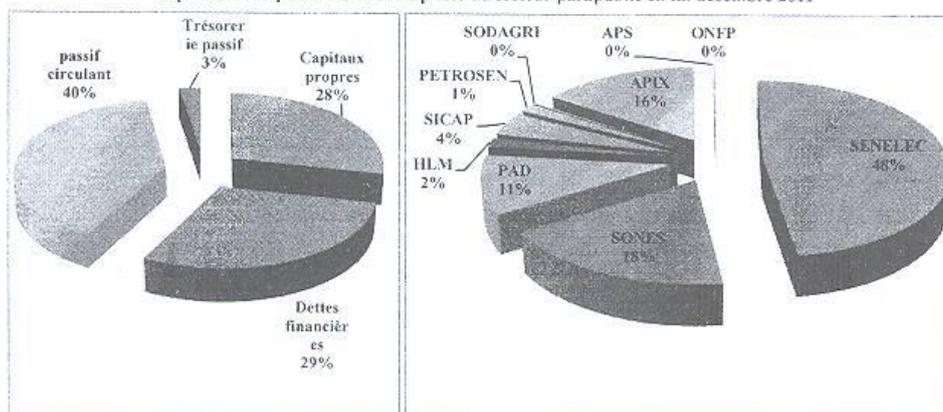
Par ailleurs, il convient d'insister sur la situation financière difficile de l'Agence de Presse Sénégal qui n'a plus de fonds propres ce qui nécessite une recapitalisation de la structure au regard du SYSCOA. (**Tableau 1**)

L'analyse de la situation financière fait ressortir une trésorerie tendue pour certaines entreprises publiques notamment la **SENELEC** et le **PAD**.

Tableau 1: Situation du passif des entreprises du secteur parapublic en fin décembre 2011 en millions de FCFA

	SENELEC	SONES	PAD	HLM	SICAP	PETROSEN	SODAGRI	APIX	APS	ONFP	Total
Capitaux propres	81 935	154 681	88 049	6 003	14 361	15 099	1 530	3 286	- 292	1 196	365 848
Dettes financières	246 945	69 540	32 005	8 206	18 954	3 769	-	1 464	1	64	380 948
passif circulant	264 658	11 167	11 141	7 643	22 304	702	1 371	196 503	841	248	516 578
trésorerie passif	26 551	3	6 386	194	104	-	145	1	125	-	33 509
<b>Total</b>	<b>620 089</b>	<b>235 391</b>	<b>137 581</b>	<b>22 046</b>	<b>55 723</b>	<b>19 570</b>	<b>3 046</b>	<b>201 254</b>	<b>675</b>	<b>1 508</b>	<b>1 296 882</b>

Répartition du passif des 10 entreprises du secteur parapublic en fin décembre 2011



#### IV. 2.2 Dette fiscale

Situation des comptes débiteurs des sociétés nationales agences  
et établissements publics au 31 mai 2013

	Montant
<b>SOCIETES NATIONALES</b>	<b>57 923 547 952</b>
dont SENELEC	4 824 509 891
<b>AGENCES</b>	<b>5 232 733 533</b>
dont agence du plan JAXAAY	2 659 353 237
dont agence des aéroports du Sénégal	800 938 365
<b>ETABLISSEMENTS PUBLICS, PROJETS ET AUTRES STRUCTURES</b>	<b>20 171 997 835</b>
dont Etablissements sanitaires	4 005 274 149
dont Projets	6 088 690 447
<b>TOTAL</b>	<b>83 328 279 320</b>

Direction du recouvrement / DGID

## CHAPITRE V: LES OBJECTIFS D'EQUILIBRE SUR LE MOYEN TERME

Pour les perspectives 2014-2016, le Gouvernement vise à mener une politique prudente en matière de finances publiques et d'endettement afin de préserver la stabilité macroéconomique. Pour cela, il est impératif de maîtriser le déficit public par l'accroissement des recettes de l'Etat et la rationalisation des dépenses publiques. Les objectifs du Gouvernement en matière d'équilibre sur le moyen terme s'articuleront autour de l'assainissement du cadrage macroéconomique ainsi que des réformes engagées dans la gestion des finances publiques, dans l'énergie et le secteur financier.

### Tableau critères convergences :

Critères	Norme	Réalizations et projections				
		2012	2013 (p)	2014	2015	2016
• Solde budgétaire de base /PIB nominal	>=0	-4,0%	-3,6%	-2,6%	-2,0%	-1,9%
• Masse salariale / recettes fiscales	< 35%	34,1%	32,7%	31,2%	30,3%	29,9%
• Investissements financés sur ressources intérieures / recettes fiscales	>= 20%	36,4%	36,5%	34,6%	34,0%	34,0%
• Taux de pression fiscale	>= 17 %	18,8%	19,1%	19,3%	19,5%	19,7%
• Encours de la dette publique totale rapportée au PIB (DDP)	<70%	42,90%	45,6%	47,29%	47,95%	48,31%

Au titre des critères convergences, le taux de pression fiscale devrait continuer de s'améliorer en passant de 19,1% en 2013 à 19,7% à l'horizon 2016, soit un gain de 0,6 point de pourcentage traduisant la poursuite de la réforme de l'administration fiscale, l'élargissement de l'assiette notamment la rationalisation des dépenses fiscales mais également la mise en œuvre du Nouveau Code Général des Impôts.

S'agissant de la masse salariale, son ratio en pourcentage des recettes fiscales s'améliorerait à moyen terme, sous l'effet notamment des mesures prises par les nouvelles autorités en termes de rationalisation des dépenses publiques. Ainsi, il devrait s'améliorer de 2,8 points de pourcentage pour s'établir à 29,9% en 2016. Ces efforts s'inscrivent dans le cadre de la maîtrise des dépenses courantes afin de veiller à ce que les ressources disponibles soient affectées à des dépenses favorisant la croissance économique et l'emploi.

Les investissements sur ressources intérieures rapportés aux recettes fiscales, pour leur part, représenteraient en moyenne 34,8% sur la période 2013-2014, soit largement au dessus du plancher communautaire fixé à 20%, témoignant de la consolidation des efforts du Gouvernement en matière de financement de son programme d'investissements publics. Au titre

des dépenses publiques, l'Etat devrait continuer d'orienter ses efforts davantage vers les dépenses d'investissement notamment dans le secteur de l'agriculture, de l'énergie et des infrastructures.

Bénéficiant du renforcement des recettes budgétaires mais également de l'élargissement du marché régional, le solde budgétaire de base poursuivrait son amélioration. Il ressortirait à -1,9% du PIB en 2016 contre -3,6% du PIB en 2013, soit en amélioration de 2,7 points de pourcentage. Cette réduction significative du solde budgétaire à moyen terme traduit l'engagement ferme des autorités à le ramener à un niveau positif. C'est à ce titre qu'il faut inscrire toutes les mesures engagées dans le cadre de la rationalisation des dépenses publiques et la réforme de l'administration fiscale.

En termes d'endettement, la stratégie mise en œuvre par le Gouvernement visant notamment à préserver la viabilité de la dette devrait se refléter à travers le processus d'accumulation de la dette publique. En effet, attendu à 45,6% du PIB en 2013, l'encours de la dette publique devrait s'établir à 48,3% du PIB en 2016, soit en deçà du seuil de 70% retenu dans le cadre de la surveillance multilatérale.

L'orientation du Gouvernement continuera, dans le moyen terme, de s'inscrire dans la préservation de la soutenabilité et de la viabilité de la dette publique. Dans ce sens, conformément à ses engagements dans le cadre du nouveau programme ISPE signé avec le Fonds Monétaire International, les financements à des taux concessionnels seront privilégiés par les autorités. Dès lors, le recours à des emprunts non concessionnels ne se fera que dans le cas de projets économiquement rentables qui ne compromettent pas la viabilité de la dette publique.

**Tableau 1** : TOFE - prog 2013-2018

(en milliards sauf indication contraire)	2013 prog.	2014 prog.	2015 prog.	2016 proj.
<b>1. Total recettes et dons</b>	<b>1784</b>	<b>1903</b>	<b>2056</b>	<b>2187</b>
<b>1.1 Recettes budgétaires et FSE</b>	<b>1577</b>	<b>1680</b>	<b>1817</b>	<b>1936</b>
- Recettes budgétaires hors Fse	1542	1645	1782	1936
Recettes fiscales	1459	1572	1704	1852
<i>dont marge de soutien SAR</i>	12			
<i>dont stabilisation sucre</i>	4			
Recettes non fiscales	83	73	78	84
- FSE	35	35	35	0
<b>1.2 Dons</b>	<b>207</b>	<b>223</b>	<b>239</b>	<b>251</b>
Budgétaires	38	42	45	47
En capital	169	181	194	204
<b>2. Dépenses totales et prêts (net)</b>	<b>2190</b>	<b>2280</b>	<b>2393</b>	<b>2531</b>
<b>2.1 Dépenses courantes</b>	<b>1321</b>	<b>1352</b>	<b>1408</b>	<b>1482</b>
Traitements et salaires	477	490	515	554
Intérêts sur la dette publique	122	136	141	159
Extérieure	68	71	64	79
Intérieure	54	65	77	80
Autres dépenses courantes	722	726	752	769
Fournitures, entretien et autres	376	383	396	409
Transferts et subventions	335	330	343	348
<i>dont subv. SAR (marge soutien et gaz butane)</i>	16	0	0	0
<i>dont SENELEC</i>	80	75	40	0
<i>dont subvention/ stab sucre</i>	4	0		
PPTeet IADM financé	12	12	12	12
<b>2.2 Dépenses en capital</b>	<b>869</b>	<b>928</b>	<b>985</b>	<b>1049</b>
Financement intérieur et sur prêts non concess	532	544	580	630
Financement extérieur	337	385	405	419
<b>2.3 Prêts nets</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Prêts rétrocédés	13	14	15	16
Remboursement des prêts rétrocédés	-13	-14	-15	-16
<b>2.4 Coûts temporaires des réformes structurelles</b>				
Solde Global de l'Administration Centrale	-406	-377	-338	-344
Entités non financières du secteur public				
Revenues				
Depenses				
Solde Global des entités non fin. du secteur public	0	0	0	0
Balance primaire Adm. Centrale	-284	-241	-197	-185
Solde de base prog.	-263	-201	-157	-160
<b>Solde de base (définition UEMOA)</b>	<b>-276</b>	<b>-215</b>	<b>-172</b>	<b>-176</b>
4. Ajustments base caisse	0	0	0	0
<b>5. Solde global dons compris (Adm. Cent. et entités non</b>	<b>-406</b>	<b>-377</b>	<b>-338</b>	<b>-344</b>
Solde global dons non compris (-)	-613	-600	-577	-595